Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 045-214502858-20251124-DELIB2025645-DE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

OBJET : 2025-645 Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création de deux pistes de padel.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE de St JEAN DE LA RUELLE (Loiret)

Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 24 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	M. DIARRA
Mme DESNOUES	Mme GAMBONI
M. LAVAL	Mme GAUTHIER
Mme HAMEAU	M. LACOU
M. VILLARET	Mme NOGUES
Mme LE BIHAN	M. LAFRAYHI
M. PAOLI	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	M. HUBERT
M. PIVAIN	M. MABOUSSOU
Mme BUREAU	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. PASSEGUE	Mme DAHOU
Mme PARAYRE	Mme PAROU
M. AMSTUTZ	Mme DUGUE

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme DANGE a donné pouvoir à Mme GAUTHIER, Mme BOIS a donné pouvoir à Mme BUREAU, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

ABSENTS : Mme MOULIN, M. DUPRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 045-214502858-20251124-DELIB2025645-DE

2025-645 Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création de deux pistes de padel.

Le padel, discipline sportive en pleine expansion, suscite un intérêt croissant auprès du grand public. À ce titre, la ville a déjà été sollicitée par le club de tennis local qui lui demande la création d'équipements adaptés.

La ville a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en avril 2025 en vue de l'installation de deux pistes de padel sur le territoire de Saint Jean de la Ruelle. à proximité immédiate du club de tennis de l'Espace Carat, dans le quartier des Chaises. Cette implantation viendrait renforcer l'attractivité du pôle sportif existant.

Pour la collectivité, les intérêts sont multiples :

- Ajouter un équipement structurant pour le quartier des Chaises et la commune dans son ensemble,
- Renforcer le tissu sportif local, notamment du club de tennis existant, et le pôle sportif Carat,
- Favoriser la mixité sociale, par l'accès à la fois gratuit (créneaux municipaux MPT, ATEMPO, pôle sport) et payant (dont un tarif préférentiel pour les Stéoruellans),
- Poursuivre la dynamisation du quartier, et l'ouvrir à de nouveaux usagers (cf. polarité du quartier inscrite dans les objectifs de la convention ANRU),
- Bénéficier d'un montage sécurisé : aucun investissement ni risque financier pour la ville via l'appel à manifestation d'intérêt.

Conformément à l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune est tenue de procéder à une publicité suffisante avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être également intéressés par cette proposition.

Afin de garantir la transparence et le respect de la concurrence, il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès d'opérateurs susceptibles de porter un projet similaire dans des conditions comparables. Les modalités de présentation des intérêts concurrents seront précisées sur le site de la ville et feront l'objet d'une publication sur la plateforme appel à projets. Dans le cas où d'autres manifestations d'intérêt concurrentes seraient émises, la commune initiera une procédure de sélection préalable des occupants potentiels du site conformément aux articles L.2122-1-1 et suivant du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. La commission municipale des sports émettra un avis sur les différents projets.

Vu le Code Général de la Propriété des personnes Publiques et notamment son article L2122-1-4
Vu l'avis favorable émis par la commission municipale des sports réunie le 15 octobre 2025,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation et la gestion d'un équipement de deux terrains de padel sur l'Espace Carat.

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 045-214502858-20251124-DELIB2025645-DE

MAIRIE de St JEAN DE LA RUELLE (Loiret) **Fabien RIVIERE DA SILVA,** **Maire de Saint Jean de la Ruelle**	**Véronique DESNOUES** **Secrétaire de séance**

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr